

LES MODES DE GESTION DES LIEUX DE MUSIQUES ACTUELLES

LE PLAN

24 septembre 2019
Ris Orangis | Le Plan



PRÉSENTATION DE LA JOURNÉE

Cette rencontre nationale, portée par la FEDELIMA, le RIF, L'Empreinte et le Plan est une suite du chantier engagé il y a déjà quelques années par la FEDELIMA à travers l'étude sur « [les lieux de musiques actuelles gérés par un Établissement Public Local](#) » publiée en 2018. Elle se positionne plus largement dans la thématique de la relation entre les collectivités publiques et les acteur·rice·s de musiques actuelles. Elle s'inscrit également dans le cadre de la feuille de route du RIF sur l'accompagnement des adhérents à la structuration de leur projet et dans une réflexion engagée par l'Agglomération Grand Paris Sud sur le mode de gestion des deux SMACs du territoire (le Plan et l'Empreinte).

À partir d'apports techniques, mais aussi de la présentation de différents exemples de fonctionnement de structures, cette journée apportera des outils afin de permettre aux élu·e·s, aux technicien·ne·s et aux gouvernances des salles d'échanger autour des enjeux politiques qui sous-tendent la question du choix d'un mode de gestion pour les établissements musiques actuelles, sur les avantages et inconvénients que recouvrent chacune des options, mais aussi de pouvoir entrer dans les détails de la mécanique d'un transfert.

DÉROULÉ DE LA JOURNÉE

9H30 | ACCUEIL CAFÉ

10H00 | OUVERTURE DE LA JOURNÉE

10H15-12H15 | PLÉNIÈRE

Choisir un mode de gestion pour un établissement de musiques actuelles, entre pragmatisme et projet politique

12H30-14H30 | DÉJEUNER (Le Plan B)

14H30-16H30 | 3 ATELIERS EN PARALLÈLE

- Les rouages administratifs d'un établissement public, avantages et inconvénients des différents modes de gestion
- Quelle gouvernance pour quel projet politique ?
- Changer de mode de gestion : comment passer d'un statut à l'autre ?

16H30 | FIN DES RENCONTRES

PROGRAMME DES RENCONTRES

10H15-12H30 | PLÉNIÈRE D'INTRODUCTION

Historiquement, la création de lieux de musiques actuelles a plutôt été le fruit d'initiatives citoyennes et la gestion logiquement portée par des associations. Si c'est toujours le cas aujourd'hui, la structuration et la reconnaissance institutionnelle du secteur, notamment via le label (SMAC), a transformé petit à petit l'envergure de ces salles qui deviennent souvent de gros établissements porteurs d'un projet artistique et culturel rayonnant et structurant pour un territoire et qui séduit de plus en plus de collectivités qui souhaitent mettre en place une politique publique musiques actuelles.

Pour elles, se pose alors la question du choix d'un mode de gestion qui soit adapté aux spécificités de l'activité d'une salle de concert, qui permette souplesse et réactivité face au calendrier d'une programmation artistique au semestre, de mettre en place des partenariats pérennes ainsi que des projets d'actions culturelles ou d'accompagnement qui répondent aux pratiques des publics. Dès lors, si l'on constate ainsi une « publicisation » croissante des modalités de gestion des équipements culturels, on reste toutefois bien souvent dans une logique d'autonomisation de la gestion de l'équipement.

Si la question purement administrative semble souvent arriver en premier dans les préoccupations de la collectivité au moment du choix du mode de gestion, il s'agit pourtant d'un choix éminemment politique qui doit être pensé en cohérence avec l'ADN du projet. En effet, régie autonome, personnalisée, à simple autonomie financière, EPCC, EPIC, conventionnement avec une association, de chacune de ces modalités de gestion découle une manière d'envisager la politique musiques actuelles d'un territoire, la place des citoyen-ne-s dans la gouvernance, l'articulation du projet du lieu avec les autres services, le rôle de la salle sur un territoire, la place des salarié-e-s...

Modéré par...

- Laëtitia PERROT, directrice de La Nef à Angoulême

Avec...

- Franck MICHAUT, directeur délégué La Clef à Saint Germain en Laye
- Alain DE CHAMBORANT, président de La Clef à Saint Germain en Laye
- Arnaud MONNIER, co-directeur de l'EMB à Sannois
- Henri DIDONNA, directeur de l'Autre Canal à Nancy

14H30-16H30 | 3 ATELIERS EN PARALLÈLE

■ ATELIER 1 : Les rouages administratifs d'un établissement public, avantages et inconvénients des différents modes de gestion

Les règles et procédures qui cadrent les modalités de gestion administrative et financière d'un établissement public sont très techniques et très différentes en fonction des modes de gestion. La gestion d'une telle structure demande une technicité et une connaissance pointue à la fois du cadre légal du secteur du spectacle vivant et du fonctionnement administratif d'une collectivité. La mission de la personne en charge de l'administration relève alors parfois d'un jeu d'équilibriste entre les deux mondes. Cet atelier technique permettra d'échanger autour des avantages et inconvénients administratifs liés aux différents modes de gestion, ce qu'il est possible de faire, les freins, les pistes de développement des ressources financières, l'adéquation avec le label....

Modéré par...

- Elodie GUITOT, directrice des Cuizines à Chelles

■ ATELIER 2 - Quelle gouvernance pour quel projet politique ?

À l'heure où l'un des enjeux pour les structures culturelles et les collectivités locales est de travailler à une meilleure prise en compte des droits culturels dans le respect des lois NOTRe et LCAP, la question du mode de gestion d'un établissement culturel public vient interroger largement la place du citoyen et de la citoyenne dans le projet, sa participation à la gouvernance ou pas, la place de la collectivité et les objectifs de politique publique auxquels elle souhaite répondre à travers le portage d'un projet musiques actuelles. Construction d'une identité pour la collectivité, rayonnement sur un territoire, réponse à l'envie de participation des personnes à la vie culturelle, désir de proposer une offre de proximité, si tous ces paramètres peuvent entrer en compte dans la genèse d'un projet, le mode de gestion privilégié dépendra de là où est mis le curseur sur tous ces aspects. Cet atelier permettra de réfléchir ensemble à ce qui sous-tend le choix d'un type de portage pour le projet politique d'une structure. À travers l'échange d'expérience, il permettra aussi aux participants de discuter des potentiels conflits qui peuvent découler de ces questions de gouvernance.

Avec...

- Grégory JURADO, Consultant, Association Les Cercles

■ ATELIER 3 - Changer de mode de gestion : comment passer d'un statut à l'autre ?

L'accompagnement au changement lors d'un transfert est un enjeu majeur pour assurer la pérennité d'un projet. L'objectif de cet atelier sera d'établir ensemble la check-list des axes à travailler lors d'un transfert (écriture du projet, organigramme, cadre de travail, procédures administratives, tutelles) et d'échanger avec les structures qui sont déjà passées par là.

Avec...

- Laëtitia PERROT, directrice de La Nef à Angoulême

S'INSCRIRE AUX ATELIERS

INFORMATIONS PRATIQUES

ACCÈS

SE RENDRE AU PLAN

Adresse : 1 Avenue Louis Aragon, 91130 Ris-Orangis

EN VOITURE :

Prendre autoroute A6 sortie Grigny / Ris-Orangis, 1er rond-point, suivre Ris-Orangis Centre. Rond-point suivant, prendre la 1ère sortie à droite, puis tout de suite à gauche Avenue Louis Aragon, vous êtes arrivé au Plan !

Un parking de 150 places est à votre disposition.

EN TRANSPORT EN COMMUN :

RER D GARE : ORANGIS BOIS DE L'ÉPINE

- De Paris (environ 30 min) Trains : ZUPE, BUPE, ROPO

- De Melun / Corbeil-Essonnes : Trains JOPA, DOPA, VUPE, DUPE

Sortez de la gare RER ORANGIS BOIS DE L'ÉPINE par la sortie des correspondances Bus TICE, prendre à gauche le chemin, vous êtes arrivé au Plan !

BUS TICE : Arrêt : Ris-Orangis – Bois de l'épine RER Bus : 404, 405, 406, 418w

HÔTELS À PROXIMITÉ

[Télécharger la liste des hôtels](#)

RESTAURATION

Le déjeuner aura lieu sur place, au restaurant Le Plan B.

Entrée + plat + dessert = 15€

Entrée + plat = 14€

Plat + dessert = 13€

Plat unique = 12€

Modes de paiement :

carte/espèces/tickets restaurant

CONTACT LOGISTIQUE

LE PLAN

Virginia GRANGIS

v.grangis@grandparissud.fr

01.69.02.79.42